



PREFET DE LA REGION OCCITANIE

*Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Occitanie*

Montpellier, le 23/01/2017

*Direction Energie Connaissance
Département Autorité Environnementale*

Le Préfet de la Région Occitanie

à

Réf. Chr :
Nos réf. : 2016-004699
Affaire suivie par : Romain CUNNIET
romain.cunnet@developpement-durable.gouv.fr
Tél. – Fax : 04 67 15 68 12

Monsieur le Préfet de l'Hérault
Direction des Relations avec les Collectivités
Locales – Bureau de l'Environnement
34 062 MONTPELLIER Cedex 2

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

projet d'autorisation des installations de Mécanic Sud Industrie (traitement de surface des métaux) déposé par Mecanic Sud Industrie.

Par courrier reçu le **17 novembre 2016**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier autorisation des installations de Mécanic Sud Industrie (traitement de surface des métaux).

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

Frédéric DENTAND